

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 26 mars 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 20 mars 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Vincent CORNILLE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Cécilia RUGALA, pouvoir à Ghislaine LEROY, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2024-03-05
BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES

Rapporteur : Virginie DOUAT

En application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2023 doit faire l'objet d'une information lors du Compte administratif de la même année.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune :

Acquisitions réalisées en 2023 :

• **TERRAIN – LIEU DIT LA PRAIRIE**

Acquisition d'un tènement sis Lieu-dit « La Prairie », situé en zone humide à préserver, d'une superficie de 1.815 m² et constitué des parcelles AC95, AC98, AC99 et AC100.
Prix : 8.000 € (+ frais de notaire 1.700 €).

Cessions réalisées en 2023 :

- **LOCAL LES LYS DU VALOIS**

Ce bien immobilier, sis allée des Lys du Valois, sur la parcelle cadastrée AV467 de la zone UAc du plan local d'urbanisme, est composé d'un local brut non aménagé d'une superficie de 310 m² et d'une terrasse de 95 m².

Acheteur : la Société d'économie mixte immobilière de la ville de Crépy-en-Valois (SEMIVAL).
Montant : 279.000 €.

- **TERRAIN**

Parcelle de terrain cadastrée AH750 d'une superficie totale de 52 m².

Acheteur : Hôpital de Crépy-en-Valois (terrain jouxtant les parcelles dont il est propriétaire).
Montant : 780 €.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2023 tel que détaillé ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions :

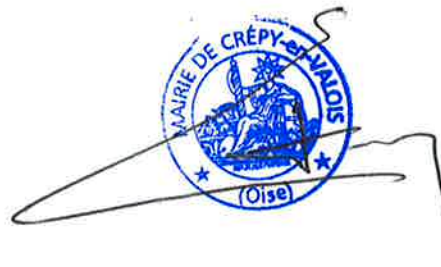
Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 26 mars 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 29 MARS 2024

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240326-DEL2024-03-05-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024